

Reporting article 29 de la Loi Énergie Climat 2021

ARCHITAS FRANCE

Juin 2022

1. Informations relatives à la démarche générale d'Architas France

Architas France est une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025. Architas France est filiale à 100% d'AXA France Vie et son activité est principalement consacrée à la clientèle du groupe AXA. Elle intervient dans la gestion d'actifs c'est-à-dire en gestion d'OPC, gestion de portefeuille et conseil en investissement et totalise à fin décembre 2021 plus de 16 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

Architas France est intégrée au sein du « Hub Architas », le pôle d'expertise en multigestion du Groupe AXA. Ce "Hub", ou groupement, est constitué des sociétés Architas SA (Belgique), Architas Limited (Royaume-Uni), Architas Multi-Manager Europe Limited (Irlande), Architas Asia Limited et Architas France. Il permet la mise en commun des expertises pour offrir aux clients les solutions les plus appropriées.

La philosophie d'Architas vise à offrir les meilleures solutions d'investissement en fonction des objectifs et des contraintes fixés par les entités du Groupe AXA.

Architas France travaille en architecture ouverte avec plus de 50 sociétés de gestion à travers le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

En outre, Architas France est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à long terme.

L'approche d'Investissement Responsable

Architas France est convaincue que les pratiques d'investissement intégrant des facteurs ESG peuvent être un levier structurant pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

La mise en œuvre de la politique ESG s'intègre dans les engagements et les valeurs du Groupe AXA.

Architas France propose à ses clients, à travers sa gestion et ses conseils, de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance soutenable en mettant en œuvre une

approche associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de critères responsables.

La société a créé une rubrique sur chaque fonds dans son site Internet dans laquelle les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères ESG pris en compte, notamment via :

- La dernière version du Code de Transparence en vigueur pour les OPC
- Le reporting mensuel incluant des commentaires et données financières
- Le reporting d'impact ESG mis à jour au moins une fois par an
- L'ensemble de la documentation réglementaire (DICI, prospectus complet, rapport annuel...)

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG mise en œuvre par Architas France s'appuiera sur les travaux de ses partenaires au sein du Hub Architas et plus largement au sein du Groupe AXA. Ainsi, la grande majorité des fonds sélectionnés par les gérants auront fait l'objet d'une notation qualitative par Architas et quantitative par AXA Investment Managers (AXA IM).

Ces notations ont pour objectif de fournir aux gérants des informations concernant la qualité ESG des OPC, afin de chercher à améliorer l'empreinte ESG des offres dans la mesure du possible.

a. Notation quantitative

Pour sa notation quantitative, Architas France s'appuiera sur les données et la méthodologie d'AXA IM. AXA IM a développé un outil de notation ESG propriétaire structuré autour des 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. L'approche d'AXA IM vise à évaluer la performance ESG des titres composant le portefeuille de chaque OPC à une date donnée. Sa mise en œuvre exige de pouvoir croiser l'inventaire du portefeuille avec les données émises par des fournisseurs de données comme Carbon4, Carbon Delta, Beyond Ratings, Vigeo, Sustainalytics, GMI, Oekom, EIRIS et Trucost selon leur expertise (cf schéma ci-dessous) :

ESG Data Provider	Expertise	Description	ESG Scores and Company Research	ESG Raw Data & KPIs
Beyond Ratings	Expertise in climate analysis	Climate research for sovereigns	✓	✓
Carbon Delta	Expertise in climate analysis	Climate research for corporates	✓	✓
Carbon 4	Offers a climate risk package	Measure the carbon impact of investments	Only used for green bonds reporting	
ISS - Ethix	Offers expertise across a full range of ESG issues	Ethical filters and controversial weapons	✓	
ISS - Oekom	Expertise in impact analysis	Impact research and UN Sustainable Development Goals alignment	✓	
MSCI	Strong expertise in financial materiality-focused issues	ESG research	✓	✓
Sustainalytics	Controversies analysis	Controversies analysis	✓	✓
Trucost	Full range of quantitative environmental key performance indicators (KPIs)	Full range of quantitative environmental KPIs		✓
Vigeo-EIRIS ⁴	Strong expertise in social issues and European small and mid-cap	Strong expertise in social issues and European small and mid-cap	✓	

Plus de 100 critères sont notés grâce aux données ESG de ces agences. Pour les obligations souveraines, AXA IM utilise des données externes en provenance des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de l'OCDE. Plus de 100 pays sont couverts.

Le score ESG est calculé sur une échelle de 0 à 10 (0 pour le moins bon score, 10 pour le meilleur score) à partir des différents sous-facteurs (E : Environnement ; S : Social ; et G : Gouvernance) et en utilisant une pondération prédéfinie par secteur. Par exemple, l'environnement est pondéré à 50 % pour le secteur énergie alors qu'il ne l'est qu'à 25 % pour le secteur de service technologique.

b. Notation qualitative

L'approche quantitative est complétée par une analyse qualitative mise en œuvre par le "Hub" Architas. La démarche qualitative vise à évaluer le niveau d'intégration des principes ESG par les sociétés de gestion et leurs véhicules d'investissement au travers de différents critères : la gouvernance responsable mise en œuvre par la société de gestion, les critères ESG retenus dans le processus d'investissement, le suivi et le reporting de la performance ESG.

Afin de conduire l'évaluation qualitative, un questionnaire détaillé adressant les problématiques ESG est envoyé à la société de gestion.

Le questionnaire d'analyse qualitative ESG est réparti en 3 périmètres :

1) Gouvernance et Politique ESG de la société de gestion

Déterminer l'engagement de la société de gestion dans l'investissement responsable et les initiatives pour le développement et la promotion des critères extra-financiers dans l'industrie de la gestion d'actifs ; Déterminer comment la société de gestion est appréciée en termes de capacité ESG.

2) Processus d'Investissement

Déterminer l'expertise ESG de l'équipe de gestion, l'utilisation des filtres ESG dans la recherche fondamentale, la méthodologie de l'intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement.

3) Monitoring et Reporting ESG

Déterminer l'existence et la qualité du reporting sur l'exposition ESG à la fois en termes de risques et d'opportunités, transparence de la communication avec les clients, la qualité de l'impact ESG de préférence par l'utilisation d'indicateurs clés...

Ce questionnaire est ensuite analysé par les gérants/analystes d'Architas puis des entretiens avec le gérant du fonds sont opérés afin d'approfondir l'intégration des filtres ESG dans le processus d'investissement.

L'évaluation du questionnaire d'analyse qualitative ESG permet d'établir une note ESG allant de 0 à 5 sur chaque partie. La note finale respecte la pondération suivante de chaque périmètre du questionnaire : 20% pour la « Gouvernance et la Politique ESG de la société de gestion », 60% pour le « Processus d'Investissement », et 20% pour le « Monitoring et Reporting ».

Le processus conduit à l'attribution d'une note ESG comprise entre 0 et 5. Les OPC labellisés¹ dont la note ESG est inférieure à 2 sont systématiquement exclus et les OPC non labellisés dont la note ESG est inférieure à 3 sont systématiquement exclus.

c. Exemple de Grille d'analyse qualitative

ASSET MANAGER FRANÇAIS- FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES

✓ Résumé: $(3.5 \times 0.2) + (4.5 \times 0.6) + (3.5 \times 0.2) = 4.1$

Gouvernance et Politique ESG	Processus d'investissement	Monitoring and Reporting
Score: 3.5	Score: 4.5	Score: 3.5
Rationale: <ul style="list-style-type: none"> L'entreprise a une solide expérience en matière d'investissement responsable, ayant été les premiers à adopter les principes du RI des Nations Unis L'adoption d'exclusions sectorielles à l'échelle du groupe démontre une compréhension des enjeux ESG Une équipe expérimentée de RI centralisé a le soutien de personnalités Renforcement des capacités ESG pour aborder des thèmes clés tels que le climat, la santé, l'emploi durable et la diversité Rôle actif dans un certain nombre d'engagements collaboratifs et d'initiatives publiques 	Rationale: <ul style="list-style-type: none"> En plus des exclusions sectorielles et des normes ESG, un filtre de risque ESG extrême supprime les entreprises avec de mauvais scores et controverses de l'univers d'investissement Objectif spécifique d'investissement durable Analyse ESG approfondie menée comme couche supplémentaire à l'analyse fondamentale Examen qualitatifs supplémentaire effectué par l'équipe RI avant la phase de mise en œuvre du portefeuille Les références ESG des entreprises influencent fortement la sélection de titres et visent à saisir la dynamique ESG 	Rationale: <ul style="list-style-type: none"> Suivi ESG effectué via des tableaux de bord de fonds où des scores faibles / en baisse ou bons / en amélioration peuvent être identifiés L'équipe RI assure un suivi constant des entreprises dans les portefeuilles labellisés en plus du « rapport de risque ESG » disponible pour les PM. Les rapports ESG montrent la performance de notation du portefeuille par rapport à l'indice de référence Rapports sur le vote et l'engagement disponibles Les KPI ESG incluent l'empreinte carbone, % de femmes à bord et % d'administrateurs indépendants par rapport à l'indice de référence Amélioration des capacités de reporting avec des KPI d'impact

¹ Il s'agit principalement des deux labels français :

- Le label ISR, créé en 2016 et soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances, il permet aux investisseurs de choisir des placements responsables et durables.
- Le label Greenfin, lancé en 2015 et soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, il garantit aux investisseurs la qualité verte de ses investissements.

L'approche qualitative qui évalue les principes et les critères de sélection ESG des sociétés de gestion est conduite dans une logique prospective et vise à s'inscrire dans la durée alors que l'analyse quantitative évaluera l'empreinte ESG des sociétés en portefeuille à un instant donné.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Au 31/12/2021, Architas France gère 7,6 mds € d'encours de fonds ou mandats classés article 8 ou 9, représentant 94% des encours totaux :

Libellé	Encours 31/12/2021	SFDR
Fonds ouverts		
AXA SELECTION ACTIONS EMERGENTES	28 M€	Article 8
AXA SELECTION ACTIONS EURO	38 M€	Article 8
AXA SELECTION ACTIONS MONDE GRANDES TEND	62 M€	Article 8
AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR	26 M€	Article 8
AXA SELECTION OBLIGATIONS HAUT RENDEMENT	35 M€	Article 8
AXA SELECTION OBLIGATIONS MONDE	24 M€	Article 9
AXA SELECTION PERFORMANCE ABSOLUE	18 M€	Article 8
AXA SELECTION STARS	525 M€	Article 8
FCP AXA FORCE	177 M€	Article 8
FCP AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE	17 M€	Article 8
Fonds dédiés		
ARCHITAS GLOBAL EQUITY	643 M€	Article 8
ARCHITAS GO AGV	2 041 M€	Article 8
ARCHITAS HARD CURRENCY AFV	1 153 M€	Article 8
FCP LA FAYETTE CORPORATE BONDS	585 M€	Article 8
MATIGNON ACTIONS MONDE	2 133 M€	Article 8
Gestion sous Mandat		
INFINITE FORCE 10	2 M€	Article 8
INFINITE FORCE 2	5 M€	Article 8
INFINITE FORCE 5	14 M€	Article 8
INFINITE FORCE 8	11 M€	Article 8
INFINITE FORCE ALPHA	35 M€	Article 8
TOTAL	7 570 M€	94%

Historique et formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Le Groupe AXA s'est doté en 2010 d'un Comité d'investissement responsable (Responsible Investment Committee ou RIC), présidé par le Directeur des Investissements Groupe. Le mandat confié à ce Comité vise à développer une approche de l'Investissement Responsable cohérente au sein du Groupe, pour l'intégration proactive des questions « ESG » dans les processus d'investissement, tant en termes de performance que de gestion des risques. A ce titre, ce Comité

couvre aussi les enjeux de réputation, tels que - par exemple - ceux posés par la problématique des « armes controversées ».

Les décisions du Comité RIC sont interprétées et mises en œuvre par les DSI (Directions des Investissements) locales via le comité RI CoE (« Responsible Investment Center of Expertise »).

Entre autres projets, le RI CoE a élaboré et approuvé la première « Politique » du Groupe en matière d'Investissement Responsable. Cette politique d'investissement responsable énonce les convictions du Groupe AXA et définit les pratiques de gouvernance que doivent encourager les gérants d'actifs du Groupe. Cette politique a également permis la définition de lignes directrices afin de mieux structurer l'approche adoptée pour l'investissement dans des secteurs comportant des défis particulièrement aigus en matière d'éthique, d'environnement ou de droits humains. En outre, la politique d'investissement responsable permet de lancer le projet « Impact Investments » qui vise à allouer des capitaux à des projets qui touchent à des questions sensibles, telles que l'énergie renouvelable, la pauvreté, la santé ou la prévention des risques.

En juin 2012, à Rio de Janeiro, en amont de la conférence « Rio +20 », le Groupe AXA a signé aux côtés de 26 compagnies d'assurance du monde entier les Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance). Ces principes formalisent l'intégration de la notion de responsabilité d'entreprise dans la mission des assureurs. En signant les « PSI », le Groupe AXA s'engage à intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans la façon de faire son métier d'assureur et dans ses relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'industrie.

AXA a également signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies. Les PRI sont une initiative collective majeure, qui vise à promouvoir l'Investissement Responsable parmi les investisseurs et les gérants d'actifs (AXA Investment Managers est membre des PRI depuis 2007).

<https://group.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissement-responsable>

En 2017, le Groupe AXA a confié à Architas la responsabilité de diriger l'intégration ESG dans les activités liées aux unités de compte dans les contrats d'assurance, tant en Europe qu'en Asie. Architas au global via son entité au Royaume-Uni a concrétisé son engagement par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies « UNPRI », en mai 2018.

En mars 2018, Architas France, par l'intermédiaire du groupement Architas, a également pris l'engagement de participer à la mise en place d'une démarche ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) et à la soumission du rapport consolidé résultant de la signature de la charte des Nations-Unies sur les Principes pour l'Investissement Responsable. Le groupement Architas est signataire UNPRI depuis 2018 avec une notation de A pour son approche ESG.

2. Informations relatives aux moyens internes déployés par Architas France

a. Moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG

Architas a proposé à ses salariés de contribuer à la création et à la mise en œuvre de sa politique ESG. Dans ce cadre, environ 10% des salariés se sont portés volontaires pour travailler ensemble à cette action, il s'agit principalement des équipes suivantes :

- **L'équipe d'investissement d'Architas France** compte 7 gérants, un ingénieur financier et un analyste OPC. Deux gérants sont plus spécifiquement dédiés à l'Investissement Socialement Responsable. Néanmoins l'ensemble de l'équipe de gestion est concerné par l'analyse des critères ESG et par leur implication dans la gestion des différentes offres.
- **L'équipe Proposition** s'assure du respect de l'approche ISR définie par le Groupe pour chaque nouvelle offre lancée (OPC, Gestion de Portefeuille et Conseil en Investissement Financier). A ce titre, l'équipe gère avec le Risk Management les règles d'exclusion en vigueur au sein du Groupe et pourra être amenée à écarter des solutions si des incompatibilités trop critiques venaient à être identifiées.
- **Les équipes Compliance et Legal** analysent et veillent à la correcte déclinaison des textes réglementaires au sein d'Architas France.
- **Les équipes Marketing et Data Reporting** travaillent en collaboration sur la production et la création de reportings ESG dédiés incluant des indicateurs de performance ESG tels que les scorings qualitatifs et quantitatifs ESG, la classification des supports en unités de compte selon le règlement SFDR et les labels, des données liées à la politique d'exclusion mise en place par le Groupe AXA ainsi que l'empreinte carbone du portefeuille par rapport à un univers concurrentiel défini.
- **L'équipe RSE** est à l'origine d'initiatives sur des thématiques comme : le changement climatique – avec des actions visant à la réduction de notre empreinte carbone en tant qu'employés. L'équipe RSE participe également à des initiatives visant à favoriser la promotion de la diversité et de l'inclusion ou bien l'engagement des collaborateurs. La mise en place des réseaux de Champions au sein d'Architas offre aux salariés un espace d'expression et d'actions leur permettant de concevoir la culture de l'entreprise. Ils participent également à la mise en place d'événements sur les thématiques durables, de partenariats avec des associations telles que la Maison des Femmes ou Junior Achievement.

De plus, Architas France s'inscrit pleinement dans le cadre de Loi Rixain visant à équilibrer les effectifs de femmes et d'hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, si les conditions environnantes le lui permettent.

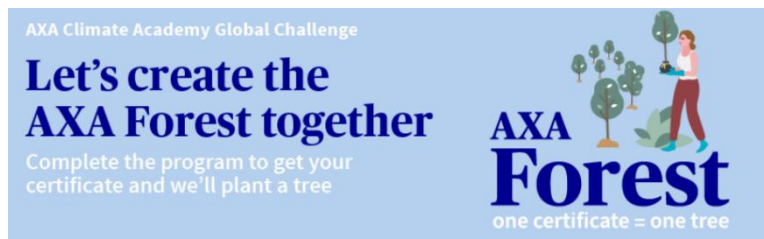
Cela signifie, qu'à condition d'avoir les qualifications et les compétences requises minimales pour le poste visé, les candidates seront systématiquement reçues par le responsable du service où le poste est ouvert et leurs profils présentés pour avis au Directeur des Investissements France.

b. Ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG

Le budget alloué au calcul du scoring quantitatif ESG, s'inscrivant dans le processus de sélection des fonds, a été de 252 000 € TTC en 2021.

c. Actions mises en œuvre durant la période pour renforcer les capacités internes afin de déployer la stratégie ESG

L'**AXA Climate Academy** est une initiative du Groupe AXA permettant d'engager et d'améliorer les compétences des employés au sujet du changement climatique, qui est au cœur des priorités stratégiques du Groupe AXA et de l'indice AXA pour le Progrès. En tant qu'assureur, AXA est particulièrement concerné par le changement climatique et a la possibilité d'agir en tant qu'assureur, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise exemplaire mais aussi en tant qu'individus actifs. L'AXA Climate Academy aide les employés à mieux comprendre ce défi et les aspects scientifiques liés au climat, comprendre le rôle que doit jouer AXA et trouver des moyens de contribuer au changement. Dans le cadre de la Learning Week en octobre 2021, un arbre a été planté à chaque certification effectuée afin de motiver les collaborateurs. Entre octobre et décembre 2021, 44 personnes ont été certifiées en France, Architas France a donc planté 44 arbres avec l'initiative AXA.



Toujours dans le cadre de la Learning Week en Octobre 2021, en complément de la formation e-learning AXA Climate Academy, un **Lunch and learn "We commit to Climate"** destiné à tous les salariés d'Architas a été organisé afin de permettre aux collaborateurs de tester leurs connaissances et de se remettre à niveau sur les enjeux climatiques pour AXA et aussi bien que pour chaque personne individuelle. Pendant la formation, chaque participant a été également encouragé de prendre un engagement personnel sur les actions écoresponsables.

Un autre **Lunch and Learn, dédié à l'ESG**, a été organisé en 2021, afin de former les collaborateurs intéressés sur la définition des différents concepts liés à l'ESG, les différents labels français, les engagements d'AXA et plus particulièrement d'Architas France avec un focus sur la réglementation SFDR.

5 collaborateurs ont bénéficié de la **formation CFA ESG** en 2021.

De plus, des actions de sensibilisation sur le sujet de l'environnement via l'**AXA Learning week**, le lancement de la « **Transport survey** » ainsi que la venue de l'équipe **AXA Climate** au strategic event ont été organisés tout au long de l'année 2021.

En 2021, Architas France a remporté l'appel d'offres lancé par AXA France pour développer un profil en Gestion Conseillée 100% ETF durables. Dans ce cadre-là, Architas France a sélectionné des ETF durables classifiés Article 8 et 9 et possédant un label français ou européen, complétés par des ETF thématiques également classifiés Article 8 et 9.

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance d'Architas France

Gouvernance de l'Investissement Responsable au sein d'Architas France

La mise en œuvre de l'Investissement Responsable dans le HUB Architas est pilotée par un comité mensuel intitulé ESG Forum. Le comité est constitué d'un Président et 6 membres votants.

5 personnes faisant partie d'Architas France : Head of Corporate Responsibility, Deputy CIO Architas France, Head of Business Transformation, Head of Client Group et Global Head of Proposition, assistent au comité en tant que membres votants. Les autres membres votant font partie d'Architas Limited.

Missions de l'ESG Forum

La responsabilité du développement, de la mise en œuvre et du suivi de la politique ESG du Hub incombe au Forum ESG d'Architas. Le Forum est responsable de la révision et de la mise à jour de la politique ESG globale pour le HUB Architas si nécessaire. L'organisation du Forum garantit que les impacts de toute nouvelle activité et initiative ESG soient correctement évalués, pris en compte et gérés. De plus, le Forum assure que les principes ESG sont efficacement promus et adoptés au sein d'Architas. Les principales missions du l'ESG Forum sont les suivantes :

- ✓ Contrôle de l'application des principes UNPRI
- ✓ Supervision de la méthodologie ESG de notation quantitative
- ✓ Examen des nouvelles offres ou produits ESG et des propositions d'évolution des offres existantes
- ✓ Revue des résultats de l'analyse qualitative ESG
- ✓ Contrôle de l'application des exclusions du Groupe AXA à la gestion déléguée
- ✓ Évaluation des exigences des clients par rapport à notre approche ESG
- ✓ Suivi des évolutions réglementaires concernant l'ESG

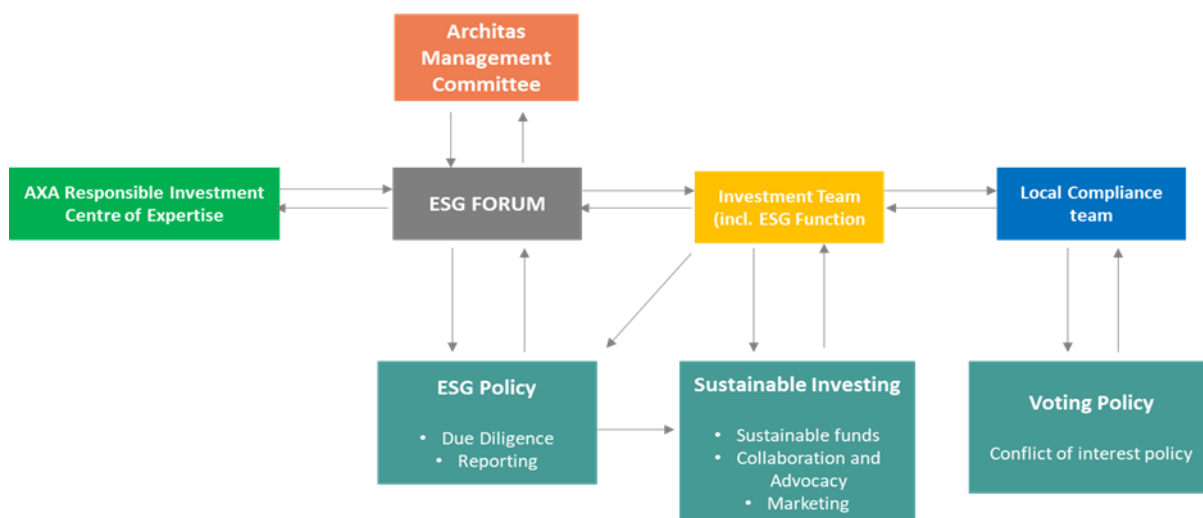
Intégration de l'ESG (Investment Team)

L'équipe de gestion du "Hub" Architas a travaillé à l'élaboration d'une méthodologie d'analyse ESG à l'intégrer dans le processus de sélection et de suivi des fonds de l'équipe d'investissement. Elle est également impliquée dans différents projets qui constituent des éléments clés de la stratégie ESG, notamment pour le lancement de solutions d'investissement durables.

L'ensemble des gérants et des analystes du Hub Architas ont intégré dans le processus d'élaboration des analyses de fonds IDD (« Investment Due Diligence »), l'analyse qualitative ESG des fonds. Cette analyse délivre un score qualitatif sur la base d'une méthodologie décrite dans le paragraphe 1.b.

Schéma de l'organisation dédiée

Les deux comités mensuels s'inscrivent dans l'organisation de la politique responsable du groupe AXA en lien avec les « Responsible Investment Center of Expertise ». Les exclusions du groupe ainsi que les recommandations du groupe sont ainsi relayées au sein des entités Architas et déclinées en des possibilités et des contraintes des offres gérées par Architas.



Les acteurs de la politique ESG au sein d'Architas France

Architas France s'appuie sur les équipes basées à Paris, décrites en 2.a ainsi que sur l'équipe d'analystes basée à Londres, qui est en charge d'analyser et d'évaluer les modalités d'intégration des critères ESG des sociétés de gestion et des OPC dans lesquels chaque entité du « Hub » est susceptible d'investir. Cette équipe délivre un score qualitatif sur la base d'une méthodologie décrite dans le paragraphe 1.b.

Avec un critère de Responsabilité Sociétal d'Entreprise (RSE) déjà intégré dans les conditions de performance des LTI AXA (pondération de 10% et de 30% dès l'attribution 2021), la politique de rémunération est cohérente avec l'intégration des risques de durabilité, au sens et conformément à la Règlementation (EU) 2019/2088 du 27 Novembre. Ce critère est basé sur un objectif relatif du score d'AXA dans l'indice 'Dow Jones Sustainability Index' (évaluant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance). Les objectifs et le calibrage de tous les critères financiers et non financiers sont revus annuellement par le Conseil d'Administration.

De plus, la partie variable de la rémunération de l'équipe de gestion en Europe est alignée avec la réglementation européenne. La performance du fond représente 50% de la performance individuelle. A

partir de 2021, lors des revues de performance, le critère ESG est évalué en prenant en compte qu'il représente 10% de la performance individuelle totale.

- Pour les analystes, ce critère ESG consiste à s'assurer que les due diligences ESG ont été complétées pour chaque fond dans leur périmètre et que leurs recommandations soient bien en ligne avec la politique ESG d'Architas
- Pour les gérants de fonds, ce critère ESG consiste à s'assurer que la politique ESG d'Architas et les conclusions des due diligence spécifique à l'ESG sont correctement intégrés lors de la construction des portefeuilles et leur gestion au quotidien.

La diversité et l'inclusion font partie de la politique d'Architas France en matière de Responsabilité Sociétale. Architas s'attache à appliquer un traitement équitable à l'ensemble de ses salariés, ce qui est une source de performance, un levier de motivation et renvoie également au principe de justice sociale fortement ancré dans l'ADN du groupe AXA. Ces dernières années, nous avons mené des actions et des initiatives visant à assurer à l'ensemble de nos salariés un traitement équitable. L'Index égalité professionnelle permet une analyse chiffrée sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, au sein d'Architas. Il permet de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence les opportunités de progression. Au sein d'Architas, cet Index servira à mesurer progrès sur ces dimensions.

La société, à travers le présent plan d'action annuel 2022, entend :

- Réaffirmer son engagement en faveur de la diversité ;
- Continuer à favoriser l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein de ses effectifs ;
- Poursuivre ses actions visant à assurer un équilibre entre vie privée et activité professionnelle et responsabilité familiale pour tous ;
- Garantir un meilleur équilibre des rémunérations entre les femmes et les hommes.

Pour rendre tangible notre engagement, nous avons pour ambition en 2022 d'atteindre un index égalité femmes/hommes en nette amélioration, en agissant prioritairement sur 4 piliers :

- Le recrutement avec l'engagement de non-discrimination à l'embauche et l'engagement à travailler avec des prestataires qui partagent nos valeurs
- La promotion / la rémunération avec l'engagement à favoriser la promotion professionnelle et l'évolution de carrière ainsi que l'engagement à garantir l'équité et l'équilibre des rémunérations entre les hommes et les femmes en réajustant si besoin la politique salariale
- Le retour de maternité avec l'engagement à garantir un équilibre vie privée / vie professionnelle pour tous
- La formation avec l'engagement à assurer le développement professionnel des collaborateurs d'Architas France ainsi que l'engagement à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs d'Architas France à la Diversité

4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre par Architas France

Architas France gère un portefeuille investi à 100% en lignes directes et deux autres portefeuilles investis à hauteur de 20% en moyenne de leur allocation en lignes directes pour un encours total de 16M€.

Architas France a défini une politique d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. Celle-ci décrit les conditions et modalités d'exercice de ces droits et prévoit la présentation d'un rapport annuel au Conseil d'Administration sur les conditions d'exercice de ces droits au cours de l'année.

Dans la pratique, la politique d'engagement actionnarial d'Architas France prévoit un seuil minimum de détention de 2% du capital d'une société comme seuil de matérialité déclenchant l'exercice d'un droit de vote. Ce seuil de 2% se justifie par le fait qu'en deçà de ce seuil, la participation d'Architas France ne permettrait pas d'avoir un vote influent. En conséquence, Architas France n'a pas eu, jusqu'à ce jour, à établir de rapport sur l'exercice des droits de vote.

La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site Internet d'Architas France : <https://fr.architas.com/globalassets/france/policies/Politique-dengagement-actionnarial.pdf>

Les portefeuilles d'Architas France respectant les exclusions sectorielles du Groupe AXA, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de désengagement sectoriel en 2021.

5. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement SFDR

A ce jour, Architas France n'a pas d'objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris ou sur la Stratégie nationale bas-carbone. Concernant les fonds de fonds ou fonds de mandats, les données ESG disponibles des fonds ou mandats sous-jacents sont souvent fournies sur la base de méthodologies hétérogènes qui ne permettent pas une comparaison objective. Ainsi, une agrégation des données disponibles au niveau du fonds de tête peut ne pas paraître pertinente. Par ailleurs, les informations provenant de fournisseurs tiers peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, voire indisponibles. Les objectifs d'alignement aux Accords de Paris et à la Stratégie nationale bas-carbone pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux fonds ou mandats sous-jacents.

Enfin, Architas France intègre des caractéristiques ESG dans le cadre de sa gestion. En effet, les fonds classifiés Article 8 sélectionnent désormais au minimum 80% de fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés article 8 ou 9, suivant la réglementation SFDR, c'est-à-dire des fonds qui cherchent à promouvoir des caractéristiques ESG au-delà de leur gestion financière.

Et les fonds classifiés Article 9 sélectionnent au minimum 100% de fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés Article 9 suivant la réglementation SFDR, c'est-à-dire des fonds ayant un objectif environnemental lié à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique sans nécessairement s'engager sur un seuil minimal d'investissement lié à la taxonomie. Les

investissements sous-jacents peuvent néanmoins contribuer partiellement aux objectifs environnementaux, définis à l'Article 9 de la Taxonomie de l'Union Européenne : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

A ce jour, Architas France n'a pas d'objectifs liés à la biodiversité. Les données relatives à la protection de la biodiversité des fonds sous-jacents sont lacunaires. Ainsi, une agrégation des données disponibles au niveau du fonds de tête -dans le cas de fonds de fonds- ou du fonds – dans le cas de fonds délégués - n'est ni représentative ni pertinente.

Des objectifs liés à la protection de la biodiversité pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations relatives aux fonds ou mandats sous-jacents.

7. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019 / 2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier :

Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière

En tant que société de gestion de portefeuille, Architas France établit et maintient opérationnelle une fonction permanente de gestion des risques indépendante, au plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles et couvrant les missions suivantes :

- (i) Conseiller et assister les unités opérationnelles et les instances dirigeantes ;
- (ii) S'assurer de la robustesse et de la bonne application des dispositifs de gestion des risques opérationnels et financiers mis en œuvre ;
- (iii) Mettre en œuvre la politique de gestion des risques qu'elle a définie.

L'application de la politique ISR est intégrée dans ce dispositif de contrôle et fait l'objet de rapports spécifiques. Le Risk Management suit les différents ratios spécifiques ISR et Greenfin sur les labelisés et reporte au Comité des Risques les contrôles effectués.



Dans le cadre du suivi des contraintes sur les fonds, l'équipe Investment Guidelines, partie intégrante de la fonction risques, élabore et maintient une liste de contraintes paramétrées dans l'outil de gestion des positions (PMS – Bloomberg AIM). Parmi ces contraintes, un pourcentage minimum de fonds Article 8 et Article 9 est appliqué : ce contrôle est une contrainte bloquante et est contrôlée aussi bien en pre-trade qu'en post-trade.

En outre, des listes d'exclusions sont appliquées à l'ensemble des fonds qui prennent des positions en direct et qui excluent de facto les secteurs liés aux risques climatiques, au tabac, ou à la fabrication d'armes controversées.